

## **CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION AU PROGRAMME DE FIDELITE ANTIDOTE PHARMA**

### **1. Principes généraux – Objet**

Le programme de fidélité « Antidote Pharma » (« le Programme ») est mis au point et géré par la société SAS GAULIX PHARMA (« la Société ») au capital de 18 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Guéret sous le numéro 823 707 161 , dont le siège social est à Mérinchal (23420) au 13 rue de la source du Cher.

Ce Programme est destiné aux clients des pharmacies membres du groupement GAULIX PHARMA ayant choisi de participer au Programme (« les Points de vente »). La liste des Points de vente participants est disponible sur le site internet : [www.antidotepharma.fr](http://www.antidotepharma.fr).

Le Programme a pour objet de permettre au client (« le Client »), de bénéficier d’offres et d’avantages en fonction des achats de produits éligibles qu’il réalise au sein des Points de vente participant au Programme.

Les présentes conditions générales définissent les conditions de souscription au Programme ainsi que les règles de fonctionnement du Programme.

Le Client qui souhaite souscrire au Programme doit impérativement prendre connaissance et accepter les conditions générales du Programme. Ces conditions générales sont consultables gratuitement dans les Points de vente qui participent au Programme ainsi que sur le site internet [www.antidotepharma.fr](http://www.antidotepharma.fr).

La Société se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d’Utilisation à tout moment. La dernière version des Conditions Générales d’Utilisation applicables au Programme est celle consultable sur le site internet [www.antidotepharma.fr](http://www.antidotepharma.fr).

### **2. Modalités et conditions pour souscrire au Programme**

La souscription au Programme est totalement gratuite. Elle est réservée aux personnes physiques majeure, en capacité de contracter.

La souscription s’effectue directement au sein de l’un des Points de vente participant au Programme. Le Point de vente procédera à l’inscription du Client au Programme en recueillant directement auprès de lui les informations nécessaires pour permettre son identification. La souscription au Programme ne peut être enregistrée et validée que si les renseignements communiqués par le Client sont complets et exploitables. Toute demande de souscription au Programme qui s’avérerait incomplète ne pourra être prise en compte.

A l'inscription, une carte physique (« la Carte de fidélité ») est immédiatement délivrée au Client par le Point de vente et un courriel récapitulatif est adressé au Client afin de confirmer son inscription et son consentement au traitement de ses données personnelles dans le cadre du Programme. Si le Client souhaite renoncer à son inscription, il pourra le faire dans n'importe quelle pharmacie adhérant au programme de fidélité ou par courrier adressé à la Société.

L'inscription au Programme est strictement personnelle. Une seule Carte de fidélité est délivrée par personne physique (même nom et prénom et même adresse courriel et/ même numéro de téléphone). Cette carte n'est pas cessible ni transférable. Elle ne peut être vendue ni échangée et n'est en aucun cas une carte de paiement.

### **3. Règles de fonctionnement du Programme**

#### **3.1. Principe général**

Le Programme est un programme de fidélité à « cagnotte ».

Lors de l'achat de produits de parapharmacies éligibles au Programme (hors promotions), le Client cumule des euros qui se transforment en réduction de prix (« Avantages ») sous forme de cagnotte. Cette cagnotte peut être alors utilisée lors de ses prochains achats de produits éligibles dans l'un des Points de vente adhérant au Programme.

Les produits relevant des catégories suivantes sont exclus du Programme : les médicaments, les produits inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie (LPPR), que ces produits soient remboursables ou non, tout produit de santé faisant l'objet d'une prescription médicale, le lait infantile 1er âge ainsi que tout autre produit défini par la Société. Pour connaître les produits exclus le Client peut se renseigner auprès de la Société et de chaque Point de vente adhérant au Programme.

Pour bénéficier des Avantages associés au Programme, le Client doit présenter sa Carte de fidélité lors de son passage en caisse. A défaut, le Point de vente pourra toutefois essayer de retrouver le compte du Client dans la base de données du Programme à l'aide de son nom et de son adresse courriel et/ou de son numéro de téléphone.

#### **3.2. Avantages attribués lors de la souscription**

Une fois les informations complétées en caisse, le Client se verra créditer de 2€ sur sa cagnotte à titre de Bienvenue dès lors qu'il aura réalisé un achat de produits de parapharmacie éligibles au Programme dans le mois suivant son adhésion au Programme.

#### **3.3. Avantages attribués lors de la date anniversaire**

Le Client se verra créditer de 2€ sur sa cagnotte à titre de cadeau d'Anniversaire dès lors qu'il aura réalisé un achat de produits de parapharmacie éligibles au Programme dans le mois suivant la date de son anniversaire.

### **3.4. Avantages accordés lors des achats**

A chaque achat de produits éligibles au Programme, la « cagnotte » du Client est créditée dans les conditions suivantes :

Chaque tranche de 1 € TTC (un euro toutes taxes comprises) d'achat de produits éligibles entraîne un crédit de 0,06 € TTC (six centimes d'euro toutes taxes comprises) qui constitue la « cagnotte ».

Le Client pourra utiliser sa « cagnotte » lors de ses prochains achats de produits de parapharmacie éligibles au Programme.

En cas d'achat faisant ultérieurement l'objet d'un remboursement ou d'une annulation, les montants enregistrés pour cet achat seront supprimés et le Compte de fidélité sera remis à jour.

### **3.5. Non-utilisation de la Carte pendant 12 mois – Remise à zéro**

Pour profiter pleinement des Avantages, la Carte de fidélité doit être utilisée régulièrement par le Client sous peine de perdre les points acquis : en cas de non-utilisation pendant une durée de douze (12) mois consécutifs à compter du dernier achat de produits éligibles, il sera procédé à une remise à zéro du Compte-client entraînant l'annulation des Avantages acquis et restant à courir.

### **3.6. Consultation du solde du Compte-client en temps réel**

Afin de connaître la situation de son Compte-client, le Client peut à tout moment consulter le solde de celui-ci sur simple demande dans l'un des Points de vente participant au Programme.

## **4. Durée – Résiliation – non-respect des conditions**

La souscription au Programme est faite pour une durée indéterminée. Le Client peut mettre fin à tout moment à son inscription au Programme soit directement au sein de l'un des Points de Vente participant au Programme ou en adressant un courrier à la Société.

Le Client doit veiller à utiliser tous les Avantages acquis avant de procéder à la résiliation de son inscription : en effet, à compter de la résiliation, le Client perd automatiquement le bénéfice des Avantages acquis et qui n'auraient pas été encore utilisés.

La Société peut de son côté décider à tout moment de mettre fin au Programme et de ce fait à la souscription du Client. Dans ce cas, le Client sera informé au préalable de la prochaine cessation du Programme et sera invité à utiliser tous les Avantages en cours avant l'expiration du Programme.

Le maintien dans le Programme implique de la part du Client le respect des présentes conditions. A défaut, et notamment en cas d'utilisation abusive ou frauduleuse des Avantages, la Société pourra décider de résilier immédiatement l'inscription du Client au Programme, ce qui entraînera automatiquement la désactivation de sa Carte de fidélité et la perte des Avantages acquis.

## 5. Perte ou vol de la Carte de fidélité

En cas de perte ou de vol de la Carte de fidélité, le Client devra en informer immédiatement la Société ou l'un des Points de Vente participant au Programme.

En cas de perte ou de vol de la Carte de fidélité, la Société sera déchargée de toute responsabilité, y compris sur l'utilisation frauduleuse des avantages associés à la Carte de fidélité par un tiers.

## 6. Données personnelles

Les informations recueillies dans la pharmacie sont nécessaires à la création et la gestion du compte fidélité du Client. A défaut d'être renseignées, son compte de fidélité ne pourra pas être créé et il ne pourra pas bénéficier du programme de fidélité ni recevoir les offres commerciales associées.

Les autres informations collectées permettent de mieux le connaître et d'améliorer les offres et services fournis dans le cadre du programme de fidélisation.

L'utilisation de la carte de fidélité entraîne la collecte des données afférentes à ses achats.

Ces données sont utilisées exclusivement pour la gestion du programme de fidélisation, ainsi qu'à des fins statistiques.

Les données collectées sont conservées pendant une durée maximum de 3 ans suivant la fin de la relation commerciale, hors obligation légale d'archivage.

Les responsables du traitement sont la Société ainsi que tous les Points de vente adhérant au Programme.

Les données sont collectées sur la base du consentement du Client conformément à l'article 6.1 a) du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD)

Ces données sont destinées à tous les Points de vente qui participent au Programme de fidélité Antidote Pharma, ainsi qu'aux prestataires et sous-traitants sélectionnés pour la gestion du programme de fidélité.

Le Client s'engage à informer immédiatement la société GAULIX PHARMA et/ou le Point de vente auprès duquel il a activé sa Carte de fidélité de toute modification de ses données personnelles.

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès à ses données, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit de limitation de leur traitement, du droit de retirer son consentement à tout moment, d'un droit de portabilité ainsi que d'un droit d'opposition à la collecte de ses données.

Il pourra exercer ses droits, sans frais, auprès du responsable de traitement en adressant une demande (au choix) en justifiant de son identité:

- directement dans le Point de vente participant au Programme ;
- par mail à l'adresse : [contact@antidotepharma.fr](mailto:contact@antidotepharma.fr) ;
- par courrier à l'adresse suivante : SAS GAULIX PHARMA 13 rue de la source du Cher 23420 Mérinchal

Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

## **7. Réclamation – Service client**

Toute réclamation concernant le Programme ou relative au Compte-client par le titulaire de la Carte de fidélité devra être faite par email à [antidotepharma@aquitem.fr](mailto:antidotepharma@aquitem.fr).

## **8. Loi applicable – Litige et Médiation**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et régies par le droit Français.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales pourraient donner lieu entre le Client et la Société, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable, seront soumis aux tribunaux Français compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle (C. consom. art. L 611-3 et suivants) ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.